



Les nouveaux statuts de l'Église néo-apostolique adoptés à l'unanimité

Siège de l'Église néo-apostolique internationale à
Zurich (Photo : ENAI)

Zurich. L'assemblée internationale des apôtres du 21 mai 2010 au Cap (Afrique du Sud) a adopté à l'unanimité une révision des statuts de l'Église néo-apostolique internationale, abrégée en ENAI. Outre de nombreuses modifications mineures, a été introduite avant tout une « assemblée des délégués » visant à réduire les frais de réunion. Entre-temps, ces statuts révisés ont été enregistrés auprès du Registre du Commerce du canton de Zurich.

L'ENAI est une association au sens du droit suisse. En sont membres l'apôtre-patriarche, les apôtres de district et tous les apôtres de par le monde. La loi exige que les membres d'une association se réunissent au moins une fois l'an en assemblée, afin d'exercer leurs droits et leurs devoirs. Or, la tenue régulière d'assemblées des apôtres engendre des frais élevés. L'apôtre-patriarche et les apôtres de district avaient délibéré depuis un certain temps déjà sur la manière de réduire ces frais. La solution qu'ils ont trouvée réside dans le principe de délégation : Pour des affaires clairement définies, les membres délèguent leurs droits à un représentant (délégué) voté par eux.

Autres modifications intervenues dans les statuts : L'assemblée des apôtres de district (AAD) se consacre essentiellement à des ressorts d'ordre pastoral, à la préservation de l'uniformité de la doctrine, à l'élaboration de directives concernant des sujets propres à l'Église et au traitement de questions actuelles. En plus des assemblées internationales des apôtres de district auront lieu aussi, à l'avenir, des assemblées régionales d'apôtres de district (AAD Europe, Asie et Afrique) ; des assemblées régionales d'apôtres sont également prévues. Pour finir, l'organe de

révision de l'ENAI (PricewaterhouseCoopers) a été enregistré au Registre du Commerce.

Pour ouvrir les statuts actuels de l'ENAI en format PDF, [cliquez ici](#).

28 octobre 2010

(ENAI)

Statuts

21 mai 2010

